

# LE RÉSEAU DES GRETA

# RÉSEAU GRETA AUVERGNE

Construire un partenariat avec nous c'est :

## LA PROXIMITÉ

avec un réseau de 18 sites de prestation CléA

## LA CONFIANCE

avec une habilitation délivrée au réseau des Greta par l'instance nationale de référence, le COPANEF

## LE PROFESSIONNALISME

avec des équipes expertes de la certification

## L'EXPÉRIENCE

avec un savoir-faire de longue date dans les domaines du socle



[www.greta-auvergne.fr](http://www.greta-auvergne.fr)

LA PREMIÈRE  
CERTIFICATION  
INTER-  
PROFESSIONNELLE  
DE RÉFÉRENCE

# CléA

La certification du socle de connaissances  
et de compétences professionnelles\*

(\*Décret du 13 février 2015)



académie  
Clermont-Ferrand

RÉSEAU  
**É) greta** )))  
AUVERGNE  
FORMEZ-VOUS À DEMAIN



académie  
Clermont-Ferrand

RÉSEAU  
**É) greta** )))  
AUVERGNE  
FORMEZ-VOUS À DEMAIN



# CléA :

## Un atout pour votre évolution professionnelle !

Le certificat CléA, c'est la possibilité :

- De se projeter dans une transition professionnelle
- D'évoluer dans votre parcours actuel
- De prendre un tremplin pour suivre une formation
- De bénéficier d'une certification reconnue par le monde professionnel

En bref : la certification CléA, c'est une garantie d'autonomie et d'efficacité !

## 7 DOMAINES DE COMPÉTENCES

- 1 S'exprimer en français
- 2 Calculer, raisonner
- 3 Utiliser un ordinateur
- 4 Respecter les règles et travailler en équipe
- 5 Travailler seul et prendre des initiatives
- 6 Avoir l'envie d'apprendre
- 7 Maîtriser les règles de base, hygiène, sécurité, environnement



## UN PARCOURS EN 5 ÉTAPES

LE CANDIDAT DISPOSE DE 5 ANS POUR PRÉSENTER SON DOSSIER DE CERTIFICATION.

- 1 **Information et conseil**  
Le candidat est informé sur les modalités d'obtention de la certification.
- 2 **Évaluation préalable des acquis**  
Cette étape consiste à déterminer les compétences déjà maîtrisées par le candidat et à identifier les pistes de progrès (compétences à acquérir).  
Si le candidat maîtrise déjà les 7 domaines, son dossier est présenté directement devant un jury de professionnels.
- 3 **Formation**  
Un parcours de formation basé sur les résultats de l'évaluation préalable est proposé au candidat pour renforcer ses compétences.
- 4 **Évaluation finale**  
A partir d'un entretien puis d'une mise en situation, il s'agit de vérifier que le candidat a bien acquis les compétences manquantes.
- 5 **Certification**  
Le dossier du candidat est présenté au jury pour certification.

Accessible par tous les dispositifs de formation professionnelle  
➔ CPF, plan de formation, période de professionnalisation.